

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
CENTRE DE GESTION DES VOSGES**

PROMOTION INTERNE

**LISTE D'APTITUDE DONNANT ACCES AU CADRE D'EMPLOIS
DES ANIMATEURS TERRITORIAUX**

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département des VOSGES,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 Mars 2010 modifié portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la FPT, article 9

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux, articles 6 et 10,

Vu l'arrêté en date du 31 janvier 2022 portant révision des lignes directrices de gestion concernant la promotion interne des agents des collectivités et établissements affiliés auprès du Centre de Gestion des Vosges,

Vu les 6 recrutements intervenus au sein des collectivités affiliées au centre de gestion, dans le cadre d'emplois des animateurs territoriaux, soit 3 postes ouverts,

Considérant que les listes d'aptitude sont établies par le Président du Centre de Gestion,

ARRETE

Article 1er : La liste d'aptitude donnant accès au cadre d'emplois des animateurs territoriaux par voie de promotion interne – grade d'animateur - est établie comme suit :

Mme FLEURANCE Carole	Adjt d'animation Principal 1 ^{ère} classe	Mairie de GERARDMER
Mme MAURICE Fabienne	Adjt d'animation Principal 2 ^{ème} classe	Communauté d'Agglomération d'EPINAL
Mme MOUGIN Isabelle	Adjt d'animation Principal 1 ^{ère} classe	Mairie de CORNIMONT

Article 2 : La durée de validité est de deux ans et peut être renouvelée une troisième et une quatrième année.

Article 3 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et sera transmis à Madame la Préfète des Vosges.

Fait à Epinal, le 27 Juin 2024

Le Président,

Michel BALLAND
Maire honoraire de Girmont